



FORMATION

Assurer sa mission de Salarié Désigné Compétent en Santé et Sécurité au Travail

<p>Public concerné</p> <p>Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de Salarié Désigné Compétent</p> <p>Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 Art L 4644-1 du code du travail</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre capable de conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques du réseau Prévention → Etre capable de conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) → Etre capable de proposer des mesures de prévention et suivre la mise en œuvre du plan d'actions de prévention → Etre capable d'articuler ces actions avec les autres intervenants internes et externes de l'entreprise
<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> → Apports théoriques → Echanges d'expériences → Travaux individuels ou en sous-groupe → Travail individuel réalisé en intersession 	<p>Renseignements pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> → Formation préconisée par le réseau Prévention INRS/CARSAT → Conforme au document de référence INRS EvRP/SDC → Durée : 21h en présentiel (2j + 1j) → <u>A prévoir</u> : 1 jour minimum de travail intersession en entreprise → Effectifs : 10 stagiaires maximum <p>Auto-positionnement en « Santé et Sécurité au Travail » de l'entreprise à réaliser avant la formation par le biais de la grille DIGEST ou GPSST de l'INRS</p>
<p>Documents nécessaires à la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> → ED 902 : Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques professionnels / INRS » → ED 840 : Evaluation des risques professionnels – Aide au repérage PME/PMI 	<p>Pré-requis</p> <p>Il n'est pas demandé de pré-requis, mais il convient de s'assurer que le choix du futur salarié désigné compétent, réponde aux exigences de la formation et de la fonction : volontariat, travail individuel nécessitant du temps et de l'investissement, capacité d'adaptation, d'autonomie, volonté d'apprentissage.</p>
<p>Evaluation des stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> → Grille individuelle de certification des compétences → Evaluation des acquis pendant la formation et lors de la présentation du travail intersession → Validation de la formation : attestation de fin de formation 	

Programme

JOUR 1

- ⇒ Présentation de la formation « Assurer sa mission de Salarié Désigné Compétent » dans la démarche de prévention de l'entreprise et présentation du dispositif de formation et des conditions de certification
- ⇒ Présentation des Auto-positionnement réalisés par les stagiaires et leur entreprise par les grilles GPSST ou DIGEST
- ⇒ Les enjeux de la prévention des risques professionnels (conséquences humaines, sociales, financières, définitions et statistiques accident du travail et maladie professionnelle, principe de la tarification, notions de responsabilité)
- ⇒ La réglementation applicable en Santé et Sécurité au travail (Directive n°89/391/CEE – loi de transposition du 31 décembre 1991 - Les Principes Généraux de Prévention)
- ⇒ Positionnement Santé et Sécurité au Travail de l'établissement, en s'appuyant sur les bonnes pratiques du réseau Prévention
- ⇒ Les acteurs de la prévention – Le rôle du Salarié Désigné Compétent (circulaire DGT n°13 du 09 novembre 2012)
- ⇒ Les méthodes d'analyse des situations de travail

JOUR 2

- ⇒ Les facteurs de risques d'atteintes à la santé (notion de danger/risque/dommage) et les différentes méthodes d'analyse (à priori et à posteriori, travail prescrit/réel)
- ⇒ Les principaux risques professionnels et les obligations réglementaires (risque chimique, risques psychosociaux, risques liés à l'activité physique, conduite d'engins, intervention entreprise extérieure...)
- ⇒ L'évaluation des risques professionnels et le document unique
- ⇒ **Préparation du travail intersession : proposition de mise en œuvre de la démarche de prévention dans son entreprise**

JOUR 3

- ⇒ Retour des travaux intersession (présentation orale de la démarche de prévention initiée – évaluation certificative)
- ⇒ La démarche d'évaluation des risques professionnels en lien avec une démarche globale de prévention
- ⇒ Consolidation du rôle de Salarié Désigné Compétent

Bilan de la formation